



## COLLEGE DOCTORAL EN SCIENCES DE L'INGENIEUR DE GRENOBLE

### CONVENTION DE STAGE DE DOCTORAT

- Article 1** La présente convention règle les rapports entre l'entreprise représentée par M. \_\_\_\_\_ et l'INPG représenté par M. Yves BRUNET, Président de l'Institut National Polytechnique de Grenoble, agissant à la demande du Responsable de la formation doctorale en \_\_\_\_\_ et du Directeur de thèse M. \_\_\_\_\_ concernant le stage de formation effectué dans cette entreprise par M. \_\_\_\_\_, étudiant en \_\_\_\_\_, conformément au règlement de scolarité du doctorat.
- Article 2** Le stage de formation se déroule dans le cadre de la thèse de doctorat et aura pour objet essentiel l'application pratique des travaux de recherche.
- Le Chef d'entreprise s'engage, compte tenu de ses études, à ne faire exécuter au stagiaire, que des travaux concourant à sa formation.
- Les difficultés qui pourraient être rencontrées à l'occasion de l'exécution de ces travaux seraient aussitôt portées à la connaissance du Directeur de thèse si elles devaient mettre en cause l'aptitude de l'étudiant à tirer profit de la formation dispensée.
- Article 3** Le programme de stage est établi d'un commun accord entre le Chef d'entreprise, le Directeur de thèse, le Directeur de laboratoire (si celui-ci est impliqué), le Responsable de formation doctorale et le Directeur du collège doctoral.
- Article 4** Le stage aura lieu aux dates suivantes :
- Début du stage : \_\_\_\_\_
- Fin du stage : \_\_\_\_\_
- (le cas échéant préciser si le stage est à temps partiel).*
- Article 5** Le stagiaire, pendant la durée de son séjour dans l'entreprise, demeurera inscrit en tant qu'étudiant à l'Institut National Polytechnique de Grenoble.

**Article 6** Durant son stage, l'étudiant sera soumis à la discipline de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les visites médicales et l'horaire.

**Article 7** En cas de manquement à la discipline, le Chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le Président de l'INPG.

**Article 8** Au cours du stage, l'étudiant ne pourra prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Il continuera à percevoir, au titre du régime de sécurité sociale, et de la mutuelle à laquelle il est éventuellement rattaché pour l'année universitaire en cours, les assurances maladie, maternité, ainsi qu'éventuellement les prestations familiales.  
Le stagiaire est aussi couvert au titre des accidents du travail étudiant.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, dans les 24 heures, au Président de l'INPG (service scolarité centrale). Pendant la période de fermeture de l'Etablissement, la déclaration devra être adressée directement, et dans les 48 heures, à la CPAM\*.

L'étudiant certifie avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de l'organisme suivant : \_\_\_\_\_  
(attestation à joindre obligatoirement en annexe).

L'entreprise certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de : \_\_\_\_\_  
(intitulé de l'organisme)

**Article 9** Les frais de nourriture et d'hébergement resteront éventuellement à la charge de l'étudiant. Les frais de formation nécessités par le stage seront à la charge de l'entreprise.

**Article 10** En fin de stage, le Chef d'entreprise remettra à l'étudiant un certificat indiquant la nature et la durée du stage.

**Article 11** Le Chef d'entreprise communiquera au Directeur de thèse son appréciation sur les travaux effectués par l'étudiant durant le stage.

*Fait à Grenoble, le*

"Lu et approuvé" : Le Directeur de thèse	"Lu et approuvé" : Le stagiaire
"Lu et approuvé" : Le Chef d'entreprise	Le Président de l'I.N.P.G.

**\*Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
Service Accidents 2, rue des Alliés  
38045 GRENOBLE Cedex 9**

**ANNEXE**

Formation doctorale : \_\_\_\_\_

Nom-prénom du stagiaire :

Monsieur, Madame, Mademoiselle (1) \_\_\_\_\_

**Noms des correspondants :**

**ENTREPRISE**

■ Nom du Responsable de stage chargé du suivi administratif :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

e-mail :

■ Nom du Responsable de stage chargé du suivi pédagogique :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

e-mail :

**FORMATION DOCTORALE**

■ Nom du Responsable de stage chargé du suivi administratif :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

e-mail :

■ Nom du Responsable de stage chargé du suivi pédagogique :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

e-mail :

(1) *Rayer la mention inutile.*